



Contestation d'un devis imprécis

Par **Reca**, le **06/03/2008** à **18:35**

Bonjour, Pour le ravalement de ma maison j'ai contacté une entreprise qui m'a adressé une personne pour établir un devis. Après avoir fait ses calculs sur son ordinateur, il me fait part d'une somme globale, et me propose, si je signe immédiatement, de me faire gratuitement le garage. Attiré par sa proposition, j'accepte, et il me demande de lui remettre un chèque en acompte, soit 33% du devis. Le lendemain je réagis au vu du montant total que je trouve élevé, et je pense qu'il n'aurait pas décompté la surface du garage (gratuit).

Malheureusement, je ne peux rien vérifier, son devis ne comporte ni mètre carré ni prix au m². Ce devis est-il contestable ? Peut-il être annulé ? Remerciements pour votre réponse.